



CONCOURS TALENTS BGE DE LA CREATION D'ENTREPRISE

Catégorie «Dynamiques Rurales »

- *La catégorie « Dynamiques rurales » est organisée au niveau régional. Elle est donc uniquement récompensée par un prix régional.*

Qui peut concourir ?

Tous les créateurs d'entreprise résidant en France, quels que soient leur âge et le statut de l'entreprise, dont l'activité (liée à l'artisanat, au commerce, aux services innovants, à l'agriculture...) est installée et développée sur le territoire français en zones rurales ou périurbaines. Les entreprises ou les activités créées contribuent à la diversification et à l'équilibre économique des territoires ruraux.

Critères d'éligibilité :

- création/reprise de l'entreprise ou de l'activité (prise en compte de la date de dépôt des statuts) entre le **1^{er} janvier 2017 et le 31 mars 2018**,
- avoir bénéficié d'un accompagnement pour le montage du projet (BGE ou tout autre réseau d'appui à la création d'entreprise),

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul projet. Un projet peut être porté par plusieurs personnes physiques dont une seule peut être candidate.

Critères d'évaluation

La sélection des candidatures s'opère sur la base des éléments suivants :

- parcours et qualité entrepreneuriale du créateur
- qualité du montage et de la conduite du projet ; viabilité économique du projet
- articulation du projet professionnel et du projet de vie
- impact significatif de l'activité sur le territoire (maintien ou création d'une activité de proximité qui favorise la cohésion sociale et qui répond à un besoin non satisfait, mobilisation des acteurs locaux autour du projet, etc.).

Comment participer ?

- Remplir un formulaire d'inscription, en ligne sur le site www.concours-talents.com
- Clôture automatique des inscriptions le 30 avril à minuit.

Informations et contacts :

Tél. 01 43 20 54 87
info@concours-talents.com
www.concours-talents.com